

URBANISME

Grand Nancy Thermal : « Aujourd'hui, le mal est fait »

Le chantier de Nancy Thermal sera-t-il menacé ? Le tribunal administratif de Nancy a un mois pour trancher. Mais les travaux sont déjà bien engagés.

Le chantier du Grand Nancy Thermal va-t-il continuer ? Le tribunal administratif de Nancy tranchera d'ici un mois. En attendant, les travaux du futur complexe de loisirs se poursuivent. Et les avis continuent de diverger, bien que toutes les parties jouent la prudence dans l'attente du jugement.

À la Métropole, on se refuse de commenter une décision en cours tout en « faisant confiance à la justice sur la prise en compte de l'intérêt général », en insistant sur « un beau projet qui va permettre de développer l'emploi local ainsi que la filière thermique du Grand Est ».

« On ne pourra pas revenir en arrière »

Pour les requérants, qui ont demandé l'annulation du contrat et privilégient une gestion par la Métropole, une autre voie reste envisageable, malgré l'impossibilité de revenir au site initial. « Il est encore possible de faire évoluer le



Les coupoles de la piscine ronde ont été conservées. Photo ER/Alexandre MARCHI

projet dans une forme plus respectueuse des éléments bâtis, inscrits aux Monuments historiques », note Pierre Christophe, membre de Bien commun.

Le collectif propose également que la partie extérieure de la piscine revienne à l'en-

droit initial, plutôt que le long de l'avenue du Maréchal-Juin, comme le prévoit le projet.

Hervé Féron est lui dans une position plus délicate, étant à la fois requérant et vice-président de la Métropole, élu en juillet dernier. « Nous souhaitons un Grand Nancy Ther-

mal, mais pas celui-là. Aujourd'hui le mal est fait et on ne pourra pas revenir en arrière. La rupture complète du contrat coûterait plus cher à la Métropole », s'est désolé l'actuel maire de Tomblaine, tout en « ne regrettant pas un seul instant s'être engagé dans la

procédure ».

Opposant de la première heure au projet, l'édile a visé l'ancienne mandature, et particulièrement André Rossinot, ancien président du Grand Nancy : « Ce qui est scandaleux, c'est que la précédente majorité se soit engagée de façon aussi précipitée. En donnant le premier coup de pelle, ils espéraient que plus rien ne soit possible. Ce qu'il fallait sauver a été détruit. »

Un projet « maltraité »

Eric Pensalfini, ancien vice-président chargé des sports et des équipements, a longtemps suivi le dossier. Pour lui, Grand Nancy Thermal est « un extraordinaire projet pour la Métropole, aujourd'hui maltraité ». Le maire de Saint-Max a rappelé que la subvention de 25 millions d'euros accordée au concessionnaire correspond à « ce qu'aurait coûté la réfection du site ».

Au sujet du tarif plus élevé de l'entrée de la piscine (6 euros, contre 4,50 euros auparavant), qui proposera « une offre que l'on n'avait pas à Louison-Bochet », l'élu allégorise : « On louait une 2 CV à 4,50 euros et on propose une Ferrari à 6 euros ».

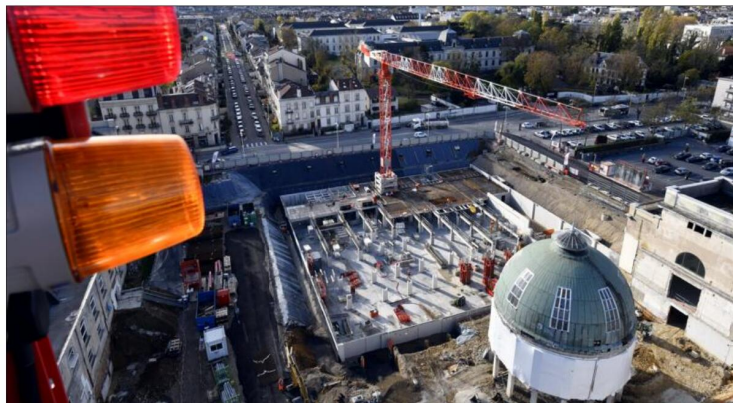
Elia DELACÔTE

Chronologie d'un projet controversé

- **27 mai 2014** : Nancy obtient l'agrément thermal en rhumatologie de l'Académie de médecine. Le projet du « Grand Nancy Thermal » se concrétise. Nancy ambitionne de devenir la première métropole thermique de France, avec 15.000 curistes et 260 emplois directs à la clé.

- **Avril 2018** : L'Est Républicain rapporte qu'une subvention de 25 millions d'euros doit être fournie par la Métropole au concessionnaire pour la rénovation du site. Les travaux ne devaient pourtant « rien coûter » au contribuable. Les élus d'opposition réagissent, la majorité défend que cette somme correspond au coût estimé de la rénovation des piscines.

- **Juillet 2018** : L'opérateur est désigné par la Métropole.



Le chantier de Grand Nancy Thermal vu de l'une des grues, en novembre 2020. Photo ER/A.M.

Le contrat de concession est signé en décembre avec la Compagnie européenne des

Bains - Valvital (qui deviendra Grand Nancy Thermal Développement).

- **Fin 2018** : Des recours sont déposés devant le tribunal administratif par trois élus

de la Métropole et un collectif citoyen. Le projet, critiqué sur la forme, est attaqué sur le fond en raison d'irrégularités dans le contrat.

- **Fin 2019** : Lancement des travaux. Interrompus en raison de la crise sanitaire, ils reprennent au printemps 2020. La piscine Louison-Bochet est démolie dans la foulée.

- **Mars 2020** : Le tribunal administratif somme la Métropole de livrer des documents utiles à la compréhension du projet.

- **Été 2020** : Les requérants sont déboutés d'une requête demandant la suspension des travaux.

- **2 mars 2021** : Alors que le chantier est déjà bien entamé, le rapporteur public demande l'annulation du contrat de concession.